



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2013

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 (dite loi BARNIER) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, l'assemblée délibérante doit se faire communiquer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers. C'est l'objet du présent document.

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise des moyens importants :

- 20 agents titulaires,
- 12 véhicules, dont 9 poids lourds, ainsi que 3 remorques,
- 1 déchèterie mise en service en 2003,
- 1 station de transit des ordures ménagères, de 2003 également,
- 1 bâtiment regroupant le garage et les locaux administratifs, construit en 2005.

Ces moyens se répartissent entre les opérations de collecte, transit et transport des différents flux de déchets, que ce soit les ordures ménagères en porte-à-porte, la déchèterie, les points d'apport volontaire et le ramassage des encombrants.

L'année 2012 avait vu la mise en place technique de la redevance incitative, conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Le démarrage effectif de cette redevance était prévu pour le 1^{er} janvier 2013.

Par arrêté du 16 octobre 2012, Madame la Préfète des Vosges ayant décidé de fusionner les structures intercommunales du canton, le conseil communautaire a décidé de reporter d'un an le démarrage du projet.

L'année 2013 est donc une année de transition avec un système de redevance incitative techniquement en place mais un financement qui repose toujours sur la TEOM.

Partie 1 – INDICATEURS TECHNIQUES

Le tableau suivant reprend les différents flux en détail :

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2013	Kgs par hab.*	Tonnage 2012	Variation 2013 / 2012 en %
Ordures ménagères résiduelles	2187	123,2	3475	- 37,1
Encombrants	1265	71,2	1165	+ 8,6
Papiers cartons - Flaconnages plastique – Boîtes métalliques	1170	65,9	925	+ 26,5
Verre	849	47,8	827	+ 2,7
Métaux	281	15,8	304	- 7,6
Branches - Déchets Verts	629	35,4	664	- 5,3
Bois	712	40,1	630	+ 13
Gravats	815	45,9	762	+ 7
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	168	9,5	174	- 3,5
Plâtre NOUVEAU	16,8	0,9	-	-
Amiante lié NOUVEAU	5	0,3	-	-
Meubles NOUVEAU	34,8	1,9	-	-
Biodéchets NOUVEAU	13,7	0,8	-	-
Pneus	16,5	0,9	22,5	- 26,7
Déchets Toxiques (DTQD)	24,7	1,4	22,0	+ 11,3
Textile / maroquinerie	55,6	3,1	50,0	+ 11,2
Films plastiques	11,4	0,6	11,1	+ 2,7
Huiles minérales	8,9	0,5	7,6	- 2,6
Batteries	8,1	0,5	8,9	- 9
Lampes Ampoules	0,9	0,05	1,1	- 18
Polystyrène	17,4	1	6,0	+ 190
Piles	1,2	0,7	1,3	- 7,7
Huiles alimentaires	2,9	0,2	1,6	+ 81
Déchets de soins	0,5	0,02	ND	-
Radiographies	0,2	0,01	ND	-
Cartouches d'encre	0,4	0,02	ND	-
TOTAL	8 294	467	9 058	- 8,4

*suivant population DGF 2013 : 17 757 habitants.

En 2013, le service déchets de la communauté de communes a collecté **8 294 tonnes** de déchets ménagers et assimilés, en baisse de 8.4 % par rapport à 2012, après une baisse de 3.6 % en 2012.

Cette baisse globale a plusieurs origines :

- le développement du compostage individuel qui permet de gérer les déchets verts ou les biodéchets,
- le changement des habitudes de consommation des usagers,
- l'effet « crise » qui entraîne une baisse des déchets collectés dans toutes les collectivités, avec ou sans redevance,
- la sortie du service de certaines entreprises, qui cessent leur activité ou qui recourt à un autre prestataire,
- les incivilités (déchets déposés hors du canton, brûlage,...)

Par ailleurs, les variations de tonnages d'une année sur l'autre ont plusieurs explications :

- la mise en place de nouvelles filières entraîne des transferts de déchets entre les bennes de déchèterie,
- la redevance incitative qui conduit à une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles au profit des points de tri et de la déchèterie

Le plâtre

Le SMD a mis en place une filière plâtre en novembre 2013.

Cette filière permet de recycler le plâtre et les composites à base de plâtre.

La société CITRAVAL a été désignée prestataire de collecte, de transport et de traitement.

En année pleine, cette filière devrait dépasser les 100 tonnes.

Le plâtre était jusqu'alors enfouis avec les bennes de tout-venant / encombrants.

Compte tenu des coûts facturés par le prestataire, cette nouvelle filière aura un impact financier négatif sur les comptes de la collectivité (environ 3000 €).

Les meubles

Une nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) nationale existe depuis 2013. Le SMD a accompagné la structuration de cette filière dans les Vosges : celle-ci est opérationnelle depuis novembre 2013.

En année pleine, cette nouvelle filière devrait représenter 300 à 500 tonnes, retirées des filières « encombrants », « bois, et « métaux ».

Cette nouvelle filière devrait représenter une économie de 20000 € à 30000 € en année pleine compte tenu des économies réalisées sur le transport et sur le traitement.

L'amiante lié

En juin 2013, la CCBHV a rejoint la filière amiante lié qui existait depuis de nombreuses années dans les Vosges.

Les déchets amiantés sont collectés dans des big bags spéciaux et transportés par la société VEOLIA.

Un protocole spécifique relatif à la gestion de ces déchets a été mis en place afin de protéger les agents.

Ordures ménagères résiduelles

La mise en place technique de la redevance incitative a eu un impact important.

La sensibilisation menée tout au long du projet a porté ses fruits puisque la baisse du tonnage, très nette dès la fin de l'année 2012, s'est poursuivie en 2013, malgré le report de la facturation au 1^{er} janvier 2014.

Tri des recyclables en Points d'Apports Volontaires

En parallèle, le tonnage du tri augmente de façon très nette pour les recyclables hors verre.

La hausse du tonnage verre est plus modérée. La performance de tri pour ce matériau a toujours été élevée sur le canton, grâce notamment à un nombre de bornes de tri très important : 1 borne pour 175 habitants, soit 3 fois plus que les recommandations ADEME.

Encombrants, bois et gravats

Les tonnages des encombrants, du bois ou des gravats connaissent une hausse assez nette. La taille des bacs individuels ne permet plus d'y jeter les déchets volumineux ce qui pousse l'utilisateur à fréquenter assidument la déchèterie.

Branches, déchets verts,

Les conditions climatiques jouent évidemment un rôle très important sur ces tonnages.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Depuis fin 2012 et la mise en place technique de la redevance, cette collecte est assurée en en porte-à-porte, en bacs ou en sacs prépayés.

➤ La collecte

Cette collecte concerne les déchets résiduels des ménages et assimilés (entreprises, administrations, associations).

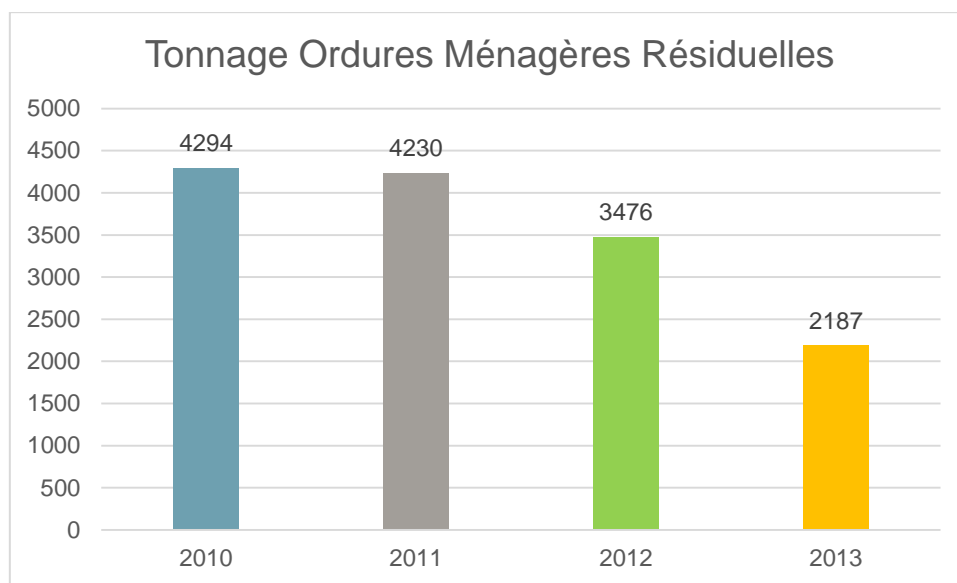
Pour assurer ce service en régie, la CCBHV mobilise trois équipages de collecte :

- 2 équipes de 3 agents (véhicules lourds),
- 1 équipe de 2 agents (véhicule léger)



Avec 2187 tonnes (26.4 % du tonnage total) en 2013, ce flux a connu une nouvelle baisse très importante.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2010-2013.



La collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu :

- Les lundis à Rupt sur Moselle et Ferdrupt,
- Les mardis au Thillot et Ramonchamp,
- Les jeudis à Bussang et Saint Maurice sur Moselle,
- Les vendredis à Fresse sur Moselle et au Ménil.

➤ *Le transit*

Après collecte, les déchets sont rechargés dans une semi-remorque au niveau de notre centre de transit.



Cette opération permet de réduire les coûts de transport entre le site de Fresse sur Moselle et l'incinérateur situé à Rambervillers.

➤ *Le transport*

Le transport est assuré en régie au moyen d'un tracteur de semi et d'une remorque à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³.

Chaque rotation permet de transporter de 20 à 25 tonnes de déchets selon leur densité.

Compte tenu de la baisse importante des tonnages, nous effectuons 2 rotations par semaine vers le centre de traitement.

➤ *Le traitement*

Les ordures ménagères sont apportées à l'usine d'incinération de Rambervillers pour y être brûlées.

Le marché de traitement dépend du SMD (Syndicat Mixte Départemental). C'est lui qui passe le marché et vote chaque année le tarif mutualisé applicable à toutes les collectivités du canton :



Cette unité d'incinération (la seule du département) traite environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le process permet de produire de l'électricité, ce qui permet une valorisation énergétique des ordures ménagères de notre collectivité.

LA COLLECTE SELECTIVE

Cette collecte concerne le verre d'une part et les bouteilles et flacons plastiques, les emballages et journaux en papier ou carton, ainsi que les boîtes et emballages métalliques d'autre part.



Ces 2 flux sont collectés en points d'apport volontaire. D'autres territoires ont fait le choix d'une collecte en porte-à-porte en sacs jaunes.

Le nombre de points de tri est stable. Certains points ont été étoffés avec l'ajout de bornes supplémentaires.

Les points de tri se répartissent comme suit :

- Bussang : 12 points complets (verre + emballages) et 2 bornes de verre seules,
- Saint Maurice sur Moselle : 12 points complets et 2 bornes de verre,
- Fresse sur Moselle : 13 points complets et 2 bornes de verre,
- Le Ménil : 8 points complets et 3 bornes de verre,
- Le Thillot : 18 points complets et 7 bornes de verre,
- Ramonchamp : 9 points complets et 2 bornes de verre,
- Ferdrupt : 6 points complets et 1 borne de verre,
- Rupt sur Moselle : 15 points complets et 5 bornes de verre,

Ce sont désormais 93 points de tri complets et 24 bornes de verre seules qui sont déployées sur notre territoire.

➤ *La collecte sélective du verre*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion benne avec grue ainsi qu'un agent à mi-temps.

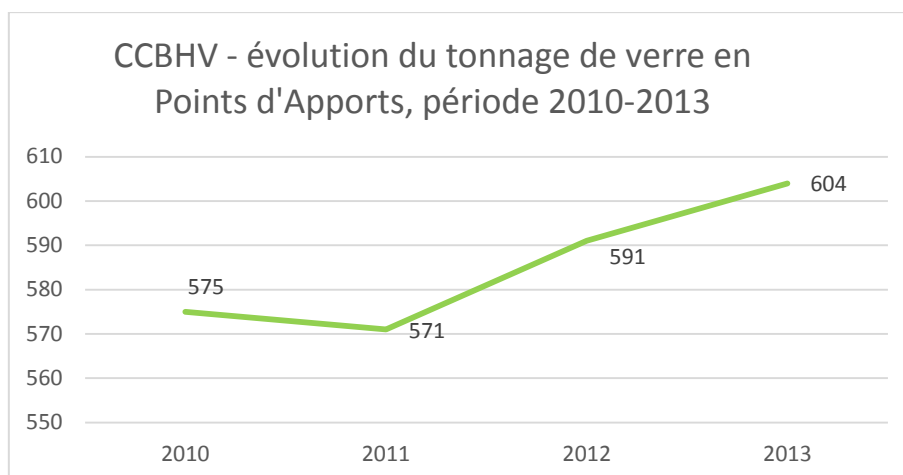
Le verre est ensuite transporté en bennes 30 m³ au moyen d'un camion de type Ampliroll et d'une remorque.

Chaque rotation permet de transporter environ 20 tonnes de verre.

Le verre est apporté à Saint Menges (88170) pour y être recyclé. Il est fondu pour refabriquer des emballages en verre.

Le tonnage de verre collecté dans les points d'apports est en hausse de 2.2 % à 604 tonnes.

A noter que le verre est également collecté à la déchèterie de Fresse sur Moselle (245 tonnes).



➤ *La collecte sélective hors verre (CSHV)*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion Ampliroll avec grue ainsi que deux agents à temps plein.

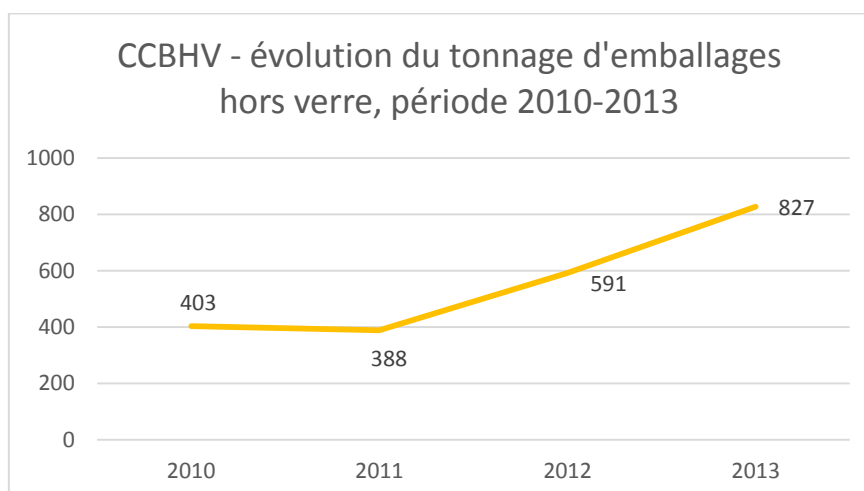
Ce flux est ensuite déposé sur un site à St Nabord pour y être repris par Barisien, titulaire du marché départemental, qui apporte le tout sur son centre de tri à Vaudoncourt (88). Les différents produits sont alors séparés sur la chaîne de tri avant de repartir vers les sites où ils sont valorisés.

Cette activité a été réorganisée fin 2013.

A compter de 2014, le transport sera intégralement repris en régie : la CCBHV va désormais recharger une FMA et apporter ce flux directement à Vaudoncourt. Chaque rotation permettra de transporter environ 7 tonnes de mélange.

La reprise en régie permet d'optimiser les temps d'utilisations de certains matériels et de réduire les coûts (30 000 à 50 000 €).

Le tonnage de cette collecte en mélange est en forte croissance : + 39.9 % à 827 tonnes.



LA COLLECTE EN DECHETERIE

La collectivité exploite la déchèterie de Fresse-sur-Moselle.

Cet équipement permet de collecter et de valoriser ou d'éliminer dans des conditions satisfaisantes les déchets qui n'ont pas leur place dans les ordures ménagères, tels que les déchets verts, les métaux, les gravats...

➤ *Gestion du haut de quai*

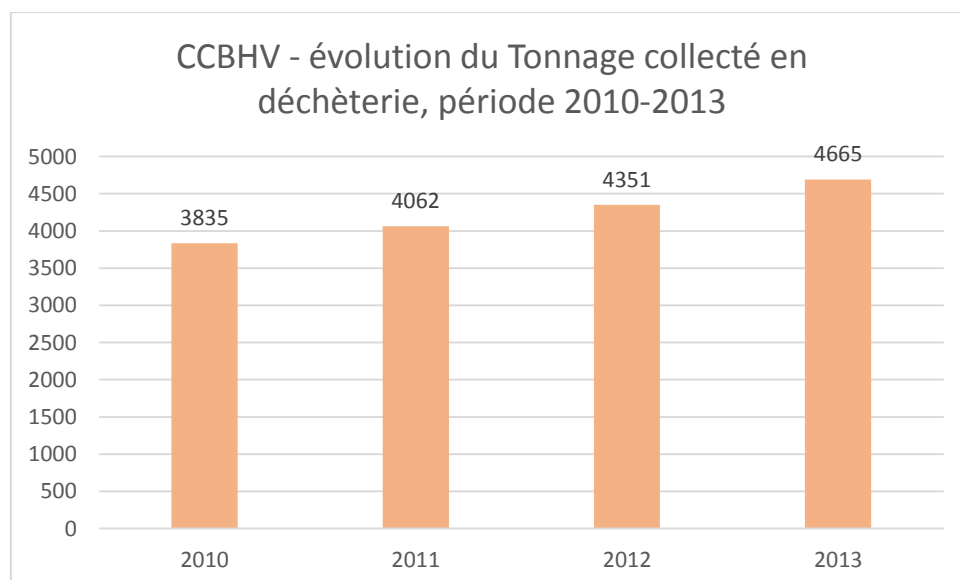
Cet équipement est ouvert du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h le samedi). Il est fermé les mardis et jeudis matin depuis juillet 2013.

Le gardiennage de l'équipement a mobilisé 2 agents.

Depuis juillet 2013, La présence de 2 gardiens sur le site permet de mieux conseiller les usagers et d'optimiser le tri : en effet, le coût d'une tonne de déchets triés peut varier de quelques dizaines d'euros à plus de 200 € pour le tout-venant.

L'évolution des tonnages est également très nette : + 7.2 % à 4665 tonnes.

Ce tonnage représente désormais 56.2 % des tonnages de déchets gérés par la collectivité.



Cette hausse des tonnages est la conséquence directe de la mise en place de la redevance incitative et de la disparition des bacs ordures ménagères de quartier d'une capacité de 700 litres.

A noter : ce tonnage inclut également le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte, qui sont ensuite transférés dans les bennes de déchèterie.

La déchèterie est devenue depuis 2012, le premier mode de collecte des déchets.

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2013	Tonnage 2012	Variation 2013/ 2012 en %
Encombrants	1265	1165	+ 8.6
Papiers cartons	343	334	+ 2.7
Verre	245	236	+ 4.7
Métaux	281	304	- 7.6
DEEE	168	174	- 3.5
Branches – Déchets verts	629	664	- 5.3
Bois	712	630	+ 13
Gravats	815	762	+ 7
Plâtre (nouveau)	16.8	-	-
Amiante lié (nouveau)	5	-	-
Meubles (nouveau)	34.8	-	-
Textile-maroquinerie	55.6	50.00	+ 11.2
Déchets Toxiques	24.7	22	+ 11.3
Polystyrène	17.4	6	+ 190
Films plastique	11.4	11,1	+ 2.7
Pneus	16.5	22.5	- 26.7
Batteries	8.1	8.9	- 9
Piles	1.2	1.3	- 7.7
Huiles minérales	8.9	7.6	+ 16.3
Huiles alimentaires	2.9	1.6	- 1.9
Lampes Ampoules	0.9	1.1	- 18
Déchets de soins	0.5	ND	ND
Cartouches d'encre	0.4	ND	ND
Radiographies	0.2	ND	ND
TOTAL	4 663	4 351	+ 7.2

➤ *Gestion du bas de quai*

La CCBHV assure le transport de la majorité des tonnages collectés en déchèterie. Afin de réduire ses coûts de transport, le service dispose d'une pelleteuse pour tasser le contenu des bennes.

Un camion de type Ampliroll équipé d'une remorque assure cette prestation de transport. Selon les flux transportés, chaque benne contient de 3 à 10 tonnes de déchets.

Certains flux sont transportés par des prestataires dans le cadre de marché départementaux passés par le SMD : c'est le cas des déchets toxiques et des huiles pris en charge par l'entreprise Grandidier, ou du plâtre transporté et traité par CITRAVAL.

De nombreuses filières de type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sont sous le contrôle d'éco organisme : les DEEE, les pneus, les piles, le textile, les déchets de soins, les meubles...

Depuis 2013, le transport et le traitement des déchets verts a été confié à AGRIVALOR par la communauté de communes.

Un travail a été conduit à l'automne 2013 pour optimiser certains coûts de transport. La nouvelle organisation concernant le transport des papiers-cartons devrait porter ses fruits dès 2014.

Une réflexion sera menée en 2014 sur la reprise en régie du transport du plâtre, en fonction des tonnages collectés.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE



Les encombrants et la ferraille ont été ramassés au porte-à-porte, 2 fois dans l'année pour toutes les communes.

104 tonnes ont été collectées pour 7160 kilomètres parcourus (cumul des différents véhicules) et 1110 heures de travail.

Cette organisation de la collecte comporte plusieurs inconvénients :

- coût très élevé,
- désorganisation périodique du service car nécessité de déployer des moyens importants,
- présence de dépôts « opportunistes » : ordures ménagères,
- nuisance esthétique avec des dépôts qui restent parfois plusieurs semaines avant d'être enlevés.

A noter que 30 à 40 % de ces tonnages sont collectés sur la seule commune de Rupt-sur-Moselle. La mise en service prochaine de la déchèterie devrait contribuer à faire baisser de manière significative les tonnages collectés en porte-à-porte.

Pour 2014, une nouvelle organisation sera testée : collecte sur demande avec groupement des enlèvements.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé.

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La CCBHV a aussi pris en charge des Déchets Industriels Banals (DIB) dans 2 entreprises du canton.

Les bennes appartiennent aux entreprises. La collectivité assure les prestations d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets.

Près de 32 tonnes de déchets ont ainsi été pris en charge en 2013.

Par ailleurs, la communauté de communes a assuré le transport des boues (376 tonnes) et du sulfate de fer (37 tonnes) de la station d'épuration du Thillot.

Partie 2 – INDICATEURS FINANCIERS

Historiquement, le SIVEIC fournissait des données financières calculées à partir du Grand Livre, en neutralisant les dépenses et recettes liées aux autres activités : fauchage, balayage, déneigement.

La population de référence retenue était la population DGF.

L'ADEME développe depuis le milieu des années 2000 un système de référentiel d'analyse des coûts des services déchets (Matrice ComptaCoût) afin de permettre aux collectivités de se positionner par rapport à des moyennes locales et nationales.

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche en 2012.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principaux chiffres tels que présentés dans les rapports annuels 2011 et 2012.

Vous trouverez ensuite les coûts issus de la matrice 2013 avec son analyse succincte.

Rappel des principaux chiffres 2012

Total charges	1 819 287 €	Total produits	459 366 €
Coût du service	1 359 921 €		
soit par habitant DGF	76,6 €		

Rappel des principaux chiffres 2011

Total charges	1 759 721 €	Total produits	358 114 €
Coût du service	1 401 607 €		
Soit par habitant DGF	78,22 €		

Matrice 2013 Analyse

La Matrice des Coûts 2013 est annexée au présent document.

Il faut noter que l'ADEME prend en compte une population de 15656 habitants pour notre territoire, contre près de 18 000 pour la population DGF.

COUT GLOBAL DU SERVICE :

Pour l'année 2013, le coût du service déchets s'établit à 1.303 millions d'euros.

Coût global TTC par flux :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :	783 000 €
- Verre :	41 000 €
- Emballages hors verre :	51 000 €
- Déchèterie :	360 000 €
- Encombrants en PAP :	64 000 €
- Biodéchets des professionnels :	4 000 €

On peut noter la part du flux OMR, dans le coût total, malgré la baisse drastique des tonnages concernés.

Vient ensuite la déchèterie de Fresse sur Moselle. Le renforcement des effectifs en haut de quai va conduire à augmenter ces coûts en 2014.

La collecte sélective (verre et emballages) occupe une place assez faible dans les coûts du service : 7 % malgré des tonnages en nette hausse.

Encombrants en porte-à-porte : cette collecte représente 5 % des dépenses, pour 1 % des tonnages collectés.

Enfin, la filière biodéchets est pour le moment anecdotique puisqu'elle s'est mise en place au à l'automne 2013.

Pour chaque flux, on distingue les frais généraux (frais de structure,...), les frais de collecte (bacs, véhicules, agents,...) les frais de transit/transport, les frais de traitement et la TVA.

On trouve en recette, principalement les ventes de matériaux, les soutiens des eco organismes et la TEOM.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Frais généraux / communication / prévention : 69 000 €.

Ce poste est assez faible. Les dépenses de communication et de prévention sont très faibles : elles se limitent à l'édition et la distribution de quelques plaquettes sur le tri.

- Charges de collecte et précollecte : 372 000 €.

Il s'agit principalement de la fourniture et de la maintenance des bacs, ainsi que des moyens dédiés à la collecte (véhicule et agents).

La réduction de ces coûts passe par une réduction de la taille des équipes lorsque c'est possible (mono ripeur), et des véhicules.

Il faudra également travailler à l'optimisation des circuits de tournées.

- Charges de transfert et transport : 92 000 €.

Il s'agit des coûts associés au quai de transfert ainsi qu'au véhicule (semi et remorques FMA) et agents mobilisés sur ces opérations.

A noter que le SMD réfléchit à la réorganisation des transits des Vosges, voire à reprendre la gestion des transits.

Cette organisation sera à revoir lorsque se posera la question du renouvellement du matériel.

- Coût de traitement : 247 000 €.

Il s'agit des coûts d'incinération, en partie compensés par les recettes liées à la valorisation énergétique (vente d'électricité). Ces coûts sont en baisse car directement liés aux tonnages incinérés.

Sur ce point la redevance a parfaitement joué son rôle : la maîtrise des tonnages se traduit bien par une maîtrise des coûts. Les coûts à la tonne continuent d'augmenter fortement (TVA, TGAP, etc ...); ils seront à l'avenir encore compensés par la poursuite de la baisse des tonnages pris en charge.

- Produits : 18 000 €.

Ils se composent de soutiens sur les tonnes incinérées, de reprises de subventions et de prestations facturées (vente de composteurs).

LA COLLECTE DU VERRE

Le total des charges relatives à ce flux est assez faible.

- Frais généraux / communication / prévention : 7 000 €.
- Charges de collecte et précollecte : 46 000 €.

Depuis plusieurs années, la CCBHV n'achète que des bornes de point d'apport d'occasion. A noter que le matériel de collecte est vieillissant.

Ses frais pourraient être réduits en revoyant l'implantation des bornes, la taille des bornes, ou le matériel de collecte notamment.

- Charges de transfert et transport : 17 000 €.

Il s'agit d'un matériau assez dense, dont les coûts de transport sont modérés.

- Coût de traitement : Néant.

Le verre donne lieu à une valorisation matière.

- Produits : 31 000 €.

Il s'agit de vente de matière et de soutien des écoorganismes. Ces données dépendent des tonnes collectées uniquement car le cours de la matière première ne varie pas.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE

Les totaux des charges et produits de cette filière sont conséquents, mais le coût restant à charge de la collectivité est plutôt faible.

- Frais généraux : 22 000 €.
- Frais de collecte et précollecte : 70 000 €.

Là encore, des économies ont été faites sur l'achat de bornes d'occasion. Le matériel est vieillissant. Le travail d'optimisation des tournées reste à faire.

- Frais de transfert/transport : 86 000 €.

Cette activité a été reprise en régie et réorganisée fin 2013 : des économies substantielles devraient en découler dès 2014.

- Coût de tri : 90 000 €.

Directement lié au tonnage, cette charge va continuer à croître. A noter que le coût du marché départemental est très inférieur au coût moyen national constaté. On peut s'attendre à une hausse d'au moins 20 à 30 % à partir de 2017 (fin du marché actuel).

- Ventes de Produits : 76 000 € de recettes.

Cette donnée dépend du niveau des cours et des quantités triées.

- Soutiens des ecoorganismes : 148 000 €.

Le financement du recyclage repose principalement sur le barème des soutiens d'EcoEmballage. Ce barème est pluriannuel (2011-2016), ce qui garantit une certaine stabilité de ces recettes pour la période.

LA COLLECTE EN DECHETERIE :

- Frais généraux et prévention : 39 000 €.

- Frais de collecte : 107 000 €.

Il s'agit des frais de fonctionnement de la déchèterie (fluides, assurances, etc...) et des frais de gardiennage. Un travail reste à mener sur la rationalisation de la fréquentation, sur l'adaptation des horaires (hiver/été) et sur le nombre d'agent selon les périodes.

- Transfert/transport : 109 000 €.

La dépense correspond aux charges (véhicules + agents) pour transporter les déchets verts les différents points de valorisation/traitement. Là encore, le matériel est vieillissant.

Parmi les nouvelles filières (meubles, huisseries, plâtre, amiante,...), certaines sont gérées par des ecoorganismes qui prennent en charge le transport ce qui devrait nous être favorable.

- Traitement : 193 000 €.

Cette charge correspond principalement à l'enfouissement du tout-venant, au tri des cartons, au traitement des déchets verts, des déchets dangereux et du plâtre.

La mise en place des nouvelles filières va bouleverser fortement la répartition des flux. On peut toutefois s'attendre à une baisse sensible de cette charge.

- Les recettes : 100 000 €.

Elles se composent essentiellement des ventes de produits (74 000 €) et les soutiens (26 000 €).

Les recettes dépendent des tonnages valorisés et du niveau des cours. Les nouvelles filières devraient apporter des soutiens supplémentaires dès 2014.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Cette collecte entraîne 62 000 € de charges diverses.

Une réforme a été décidée en 2013. Les économies attendues porteront principalement sur les frais de collecte (masse salariale, frais kilométriques).

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Anecdotique en 2012 (moins de 5 000 €), cette charge pourrait varier fortement en fonction des quantités et du nombre de clients concernés. Un bilan sera nécessaire pour vérifier la concordance entre les tarifs appliqués dans le cadre de la redevance et le coût de ce service.

A noter que cette prestation a été entièrement sous traitée à un prestataire privé.

➤ Point sur : le coût par habitant

Avec un coût par habitant qui s'établit à 80.15 € HT, la collectivité repasse sous la moyenne nationale (81 €) après avoir atteint des sommets en 2012 avec la mise en place de la RI (92 €).

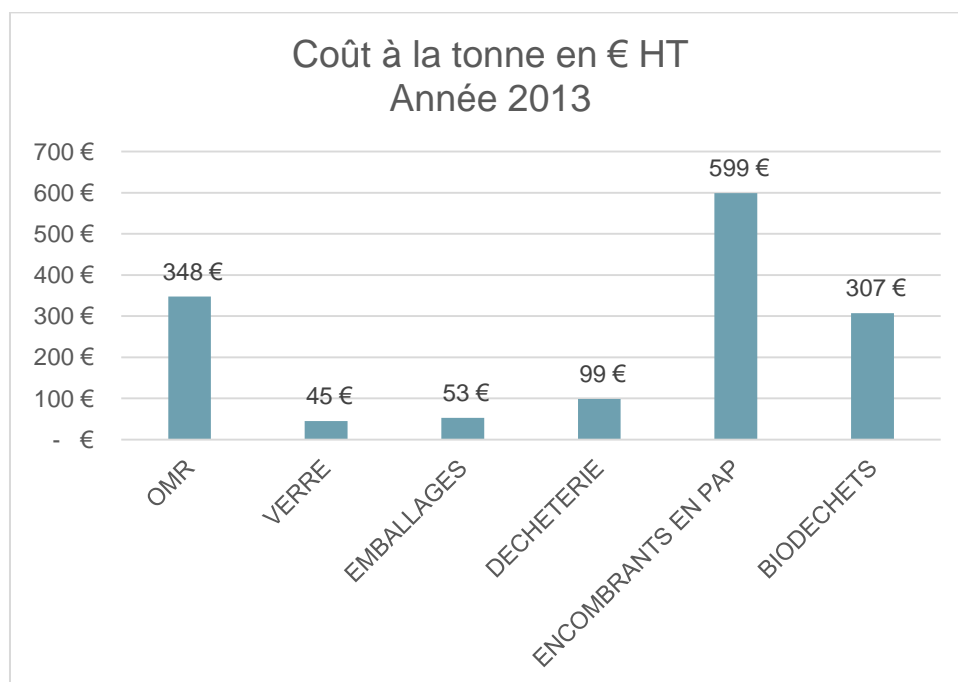
Cette tendance baissière devrait se poursuivre au moins sur 2014 et 2015 avec un objectif de coût de service qui pourrait être inférieur à 75 € HT.

Coût aidé HT par flux par habitant :

- Ordures Ménagères Résiduelles :	48.6 €
- Déchèterie :	22 €
- Verre :	2.4 €
- Emballages hors verre :	2.8 €
- Encombrants :	4 €
- Biodéchets :	0.3 €

➤ Point sur : le coût par tonne

Le coût moyen à la tonne s'établit à 168 €, avec une forte dispersion :



Tous les modes de collecte ont un coût pour la collectivité.

On peut malgré tout noter l'importance du tri pour la maîtrise du coût du service : une tonne d'emballage coûte 7 fois moins cher si elle est triée.

➤ [Point sur : les charges de tri et traitement des déchets](#)

Les coûts de tri et traitement des déchets représentent une part très importante des dépenses du service déchets :

- Incinération des ordures ménagères	287 393 €
- Tout venant (déchèterie)	141 382 €
- Tri des emballages hors verre (bornes de tri)	132 765 €
- Tri des papiers-cartons (déchèterie) :	28 912 €
- Déchets verts	22 075 €
- Biodéchets	3 504 €
- Plâtre	2 516 €
- Amiante lié	1 089 €

Certaines factures incluent également la prestation de transport (déchets verts) ou de collecte (biodéchets).

De plus, certains flux de déchets génèrent également des recettes : c'est le cas du tri sur lequel la collectivité retouche les produits des ventes de matériaux et les soutiens des éco organismes.

➤ [Point sur : les produits atténuant les charges de tri et traitement des déchets](#)

Parmi les flux mentionnés dans le paragraphe précédent, certains donnent lieu à des décomptes comportant des charges et des produits :

- Incinération des ordures ménagères (prestation de transit et transport facturé par la CCBHV au SMD)	49 422 €
- Tri des emballages hors verre (bornes de tri) et des papiers-cartons (déchèterie) :	269 804 €

Certaines recettes apparaissent ci-dessous sous une autre forme dans les valorisations matières ou dans les soutiens.

➤ [Point sur : les soutiens Ecoemballage et EcoFolio](#)

Il s'agit des soutiens des éco organismes sur le recyclage des emballages et du verre.

Au titre de l'année 2013, la CCBHV a perçu :

- 177 735.17 € de la part d'EcoEmballage
- 10 000 € de la part d'EcoFolio (Estimation : le décompte ne nous est pas encore parvenu)

Ces recettes prennent une part toujours croissante dans l'équilibre des comptes de la collectivité.

➤ [Point sur : les valorisations matières](#)

Le tableau ci-dessous reprend le détail des valorisations de matériaux.
 Il s'agit du montant des ventes pour les tonnes rendues sur site : ce tableau ne tient pas compte des coûts de collecte, de transport et de tri éventuel pour les différents matériaux.

Matière	Recette 2013	Recette 2012
Métaux	41 259 €	44 172 €
Papier – Carton	76 634 €	48 624 €
Verre	23 361 €	22 581 €
Flaconnages plastiques	22 353 €	14 874 €
DEEE	9 255 €	10 056 €
Batteries	4 804 €	4 424 €
Bois	1 423 €	4 164 €
Films plastiques	1 142 €	1 114 €
Meubles	696 €	753 €
TOTAL	180 927 €	150 762 €